



PRIX CYRILLE BIALKIEWICZ

Pour le droit des entreprises en difficulté

Résumé de l'ouvrage de Fabien Kendérian, *Le sort du bail commercial dans les procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires)*, préface de Joël Monéger, 2e éd., LexisNexis, Litec, coll. Litec Professionnels, avril 2008 (209 p.)

Le sort du bail commercial de l'entreprise en difficulté constitue certainement l'une des questions les plus délicates pour tous ceux qui pratiquent les procédures collectives : administrateurs et mandataires judiciaires, magistrats, juges consulaires, avocats, etc. Au fil des années, un contentieux fourni s'est développé au sujet de ce bail qui bénéficie d'un statut dont les dispositions d'ordre public doivent être articulées avec celles du droit des procédures collectives. Il a paru, dès lors, opportun de consacrer une étude d'ensemble à l'analyse croisée des deux droits, qui soit conduite tant sous l'angle théorique que sous l'angle pratique. Tel est l'objet de l'ouvrage portant sur « Le sort du bail commercial dans les procédures collectives », dont c'est la deuxième édition (1re éd. 2002) – qui a été rendue nécessaire par la réforme en profondeur opérée par la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises. L'ouvrage expose les solutions et leurs fondements après comme avant la loi de 2005, aussi bien dans la procédure de sauvegarde que dans celle de redressement ou de liquidation judiciaire de l'entreprise, et qu'il s'agisse d'une défaillance du preneur ou du bailleur. L'idée qui se dégage tout au long de l'ouvrage, et qui lui sert de fil directeur, est que le droit des procédures collectives et celui des baux commerciaux entretiennent des rapports souvent conflictuels, en particulier en cas de procédure du bailleur, ce qui explique pour partie l'abondance du contentieux relatif à la matière. L'ouvrage montre également que, réforme après réforme, le bail commercial a cessé d'être un contrat comme les autres, du moins en cas de défaillance du preneur, car il est, par nature, indispensable au sauvetage de l'entreprise et un facteur majeur de valorisation de celle-ci en cas de cession ou même de liquidation.